REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

04/2026

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 16/01/26
Date d'affichage 16/01/26
Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 16 / Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 23 janvier à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :
M. KUCHNA Joseph
M. NOCART Eddy
M. DESFEMMES Didier
Mme COULON Sylvie
Mme LAFARGE Audrey
M. DEBOST Anthony
M. LABONNE Gérard
M. CORRE Patrice
Mme METENIER Patricia
M. MARCAUD Hugues
Mme GONZALEZ Sylvie
Mme GUERRY Laure
Mme GRIMARD Eliane
Mme BRUYERE Mireille
Mme FERNANDEZ Maryline
M. DE SOUZA Bertrand

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme VERNIS Cécile a donné pouvoir à M. CORRE Patrice

Absents :
Mme MOUBAMBA Stéphanie
M. CONIL Gaël
M. RENÉ David
M. BAUDON Julien
M. DIFALLAH Azdine

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 16 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 22, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Patrice CORRE est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

4- Subvention à la Maison familiale Rurale de Limoise

Rapporteur / Patrice CORRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Maison Familiale Rurale de Limoise accueille des élèves dans diverses formations (4ème et 3ème en alternance dans tous secteurs professionnels ; « Bac Pro Conduite et gestion d'exploitation agricole » et « Bac Pro Agroéquipement » par alternance ou apprentissage ; « BTS Analyse, Conduite et Stratégie de l'entreprise agricole » en apprentissage,

Considérant qu'un élève domicilié à Saint-Yorre a bénéficié de l'enseignement dispensé au sein de cette MFR, qui sollicite ainsi la commune, par courrier en date du 27 novembre 2025, en vue de l'attribution d'une subvention dans le cadre du financement du voyage annuel d'étude dont bénéficient les jeunes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 € à la Maison Familiale Rurale de Limoise.

Vote **POUR** à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE
le 26/01/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20260124-DELIB4_26-D

Fait à Saint-Yorre, le 24 janvier 2026,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

Le Secrétaire de séance,

Patrice CORRE

REÇU EN PREFECTURE
le 26/01/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20260124-DELIB4_26-D